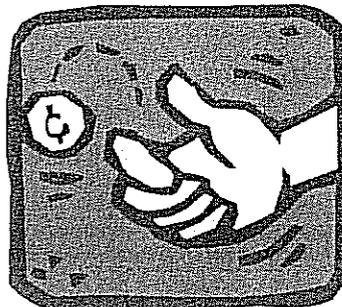




**Rapport de la Commission des Finances concernant  
le préavis n° 16/07**

**Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de  
CHF 20'482'000.- en vue de la construction d'un  
collège secondaire au lieu-dit "Derrey le Motty"**



Composition Commission des Finances	
Charles Leu	Président
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Orlando Masiello	Membre
Cédric Margot	Membre

Dates des réunions
5 février 2007
8 février 2007
13 février 2007
20 février 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

## 1. Préambule

Nous tenons à remercier Mme Jacqueline Franzini, Messieurs Juillerat, Cardinaux, Rezakhanlou et Bron lors d'une première séance commune avec la commission ad hoc et M. José Rohrer, Conseiller Municipal, lors d'une deuxième séance pour leur disponibilité et la clarté des informations reçues à ces occasions

La Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 20'4782'000.- en vue de la construction d'un collège secondaire avec salle de gymnastique double au lieu-dit "Derrey le Motty".

Pour ses travaux, la commission s'est largement appuyée sur l'excellent rapport rédigé par la COFIN pour le crédit d'étude du collège (préavis 61/2005). Nous en remercions les membres de ladite commission et plus particulièrement son président.

## 2. Commentaires de la Commission

Dans sa séance du 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter les limites des établissements scolaires de Cugy avec un établissement primaire et secondaire pour les communes de Cugy, Bretigny, Froideville, Morrens et la localité de Montheron sise sur la commune de Lausanne. La date d'entrée en vigueur de cette réorganisation étant fixée au 1<sup>er</sup> août 2008.

En guise de rappel, lors de la première demande au Conseil, le coût de la construction s'élevait à CHF 16,75 millions.

A ce montant initial, sont venus se rajouter :

- la salle de gymnastique double (surcoût d'environ CHF 2,6 millions);
- les gradins amovibles; le collège n'ayant pas d'aula, la salle pourra ainsi être également utilisée en tant que telle;
- le mode de chauffage à bois qui nécessite également un local supplémentaire pour stocker le bois;
- le coût du concours et les intérêts intercalaires.

Tous les aspects liés aux choix techniques (énergie renouvelable, impact des matériaux, etc.), solutions architecturales étant du ressort de la Commission ad hoc, ne font pas l'objet de notre rapport.

Les soumissions, très précises ont été envoyées et 92% du coût total des lots ont été attribués sous réserve de l'approbation dudit crédit par le Conseil communal.

L'établissement secondaire de Cugy comptera à son ouverture environ 370 élèves qui serviront de base aux différents calculs. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Cugy : 144
- Froideville: 113
- Bretigny: 46
- Morrens: 67

Ces élèves suivent actuellement leur scolarité au Mont et à Lausanne.

La COFIN s'est inquiétée du risque de déséquilibre dans l'occupation des classes, notamment pour la voie VSB qui a, en plus des périodes communes, 4 ou 5 périodes spécifiques. Des salles ont été prévues à cet effet, et plus particulièrement les salles de dégagement. Le Département de la formation et de la jeunesse a sorti des chiffres et confirmé que le collège est viable.

Le nombre d'élèves par classe demeure un sujet d'actualité et La Municipalité a rassuré la COFIN en mentionnant les possibilités d'équilibrages entre les établissements de Cugy, le Mont et éventuellement de Lausanne.

### 3. Evaluation des coûts

#### 3.1 Coût de l'élève

En partant d'un crédit de CHF 20'482'000.- et selon les différents scénarios liés aux taux du crédit et tenant compte d'une annuité fixe, la COFIN vous l'expose ci-dessous

Taux d'intérêt	3%	3.50%	4%	4.50%	5%	5.50%
Taux actuariel	0.0506	0.0542	0.0578	0.0614	0.065	0.0686
Montant de l'annuité fixe	1'036'389	1'110'124	1'183'860	1'257'595	1'331'330	1'405'065
Exploitation 1)	230'000	230'000	230'000	230'000	230'000	230'000
Fonctionnement (enseignement) 2)	230'000	230'000	230'000	230'000	230'000	230'000
Froideville 3)	96'000	96'000	96'000	96'000	96'000	96'000
Coût total estimé pour 370 élèves	1'592'389	1'666'124	1'739'860	1'813'595	1'887'330	1'961'065
Coût par élève	4'304	4'503	4'702	4'902	5'101	5'300

- 1) comprend notamment les charges du personnel d'entretien, l'entretien, l'électricité, combustible (bois et gaz)
- 2) les enseignants étant payés par le Canton, il s'agit de l'administration du collège, le matériel, le transport des enfants et les camps et courses d'école
- 3) il s'agit des 2 classes pour le cycle de transition

Le coût par élève de CHF 5'300.- est un scénario très pessimiste, et l'on peut raisonnablement s'attendre à un coût de l'élève compris dans une fourchette entre CHF 4'304.- et CHF 4'702.-.

La comparaison avec d'autres établissements scolaires est difficile. Si l'on prend Lutry ou Ecublens, l'âge des bâtiments et leurs nombres ne sont pas identiques. Avec Thierrens, c'est également impossible, l'association regroupant les écoles primaires et secondaires.

### 3.2 Charge pour Cugy

Sachant que sur ces 370 élèves, environ 145 sont de Cugy, nos charges s'élèveraient à

Taux d'intérêt	3%	3,5 %	4%	4,5 %	5%	5,5 %
Coût selon annuité fixe	4'304	4'503	4'702	4'902	5'101	5'300
Coût au budget 07 1)	3'600	3'600	3'600	3'600	3'600	3'600
Variation du coût de l'élève	704	903	1'102	1'302	1'501	1'700
Variation attendue pour 2009 pour 145 élèves	102'044	130'941	<b>159'837</b>	188'733	217'629	246'526

1) Ce montant ressort du compte 520.3522.01 du budget 2007-02-14

Si on prend l'hypothèse d'un taux à 4% et d'un remboursement par annuité fixe, la charge supplémentaire pour Cugy serait de **CHF 159'837.-** pour les 30 ans de la durée de l'amortissement. Ce chiffre diffère de celui présenté dans le préavis qui évalue la charge supplémentaire à CHF 363'000.-, car les hypothèses de calcul sont différentes. En effet, pour le préavis, il a été pris en compte un amortissement annuel fixe et un taux d'intérêt de 5 %. Le montant indiqué représente la charge pour la première année, celle-ci diminuant au fil des ans.

La Municipalité étudie la solution la plus favorable pour la Commune, et partant pour l'ASICE, les documents que nous avons pu consulter démontrent le professionnalisme avec lequel le problème est abordé.

Dans toutes les négociations que notre Commune mène avec les créanciers hypothécaires, la situation actuelle du débiteur avec un transfert ensuite à l'Association est clairement décrite, de manière à ce que l'ASICE soit au bénéfice des mêmes conditions favorables que si la Commune empruntait pour elle.

Relevons encore que les revenus provenant la facturation de classes à l'établissement secondaire du Mont-sur-Lausanne disparaîtront en raison de la nouvelle organisation. Ces revenus, qui représentent CHF 222'865.-, seront toutefois compensés par la facturation à l'établissement primaire des classes libérées. En effets, les élèves de Cugy en classe dans d'autres villages par manque de place rejoindront nos locaux.

Il est à relever également que le poste des frais de transport ne peut-être simplement tracé, en effet seuls les abonnements TL pour Lausanne, soit environ 46 pour un montant de CHF 26'900.- sera économisé. Les autres abonnements seront facturés à l'ASICE et Cugy en payera une partie à travers le coût de l'élève.

La charge supplémentaire d'impôt devrait osciller entre 3 et 5 points selon le préavis. Cette évaluation est plus favorable que les 4 à 6 point estimés par la Commission des finances dans le cadre du préavis 61/2005 (crédit d'étude). Toutefois, à l'époque on espérait que ces points supplémentaires seraient absorbés par les "bénéfices" de la Commune, alors que dans la situation déficitaire actuelle, il faut s'attendre à une hausse effective des impôts.

### 3.3 Terrain

Dans le préavis 61/2005 de la COFIN, les membres de celle-ci étaient partis de l'idée que le terrain pourrait être loué à l'ASICE.

Il s'avère que selon les informations reçues de la part de M. Cardinaux (membre de la COMCOL et ancien responsable des constructions scolaires du Canton de Vaud) ce n'est pas la coutume, et comme Cugy à environ 45% des élèves, une partie du montant de la location serait refacturée à la Commune par le biais du coût de l'élève.